

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS 2014**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le Vendredi 28 Mars 2014 à 20 heures en session ordinaire, sous la Présidence de **Monsieur VIAL Marc**, le plus âgé des membres du Conseil Municipal puis de **Madame DESJOYAUX Armelle**, Maire.

Madame le Maire ouvre la séance et remercie la population de CUZIEU de l'avoir soutenue avec sa liste lors des dernières élections.

Madame le Maire donne lecture de la liste des 15 nouveaux conseillers municipaux ; il s'agit de : Philippe BOULOUMIE, Jean Marc CHANAVAT, Armelle DESJOYAUX, Catherine DICHAMPT, Ghislaine GARNIER, Laila GAUTHIER, Luc LEBRETON, Bernard LOUISON, Thierry PAILLEUX, Jean-Louis TOINON, Joëlle TOINON, Véronique MOUNIER, Marlène PERRET, Caroline VIAL et Marc VIAL.

Conformément à l'article L.2122.15 du CGCT, les membres du Conseil Municipal désignent à l'unanimité Madame PERRET Marlène en qualité de secrétaire de séance.

**DATES DES PROCHAINES REUNIONS**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les dates des prochaines séances du Conseil Municipal. Les dates retenues sont : **Lundi 7 Avril 2014 à 20 Heures et Mardi 29 Avril 2014 à 20 Heures**

**01. ELECTION DU MAIRE - Délibération 21/2014**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**Premier tour de scrutin :**

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- 14 (quatorze) voix : Madame Armelle DESJOYAUX
- 1 (une) voix : Monsieur Marc VIAL

Madame Armelle DESJOYAUX, ayant obtenu le plus grand nombre de voix et la majorité absolue, a été proclamée maire.

**Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE les résultats de l'élection du maire et proclame Madame Armelle DESJOYAUX en tant que Maire de CUZIEU.**

**02. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT - Délibération 22/2014**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-2,

Considérant que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire, dans la limite de 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal et sans être inférieur à un,

Considérant que ce pourcentage donne pour la Commune de CUZIEU un effectif maximum de quatre adjoints,

Considérant la proposition de Madame le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de la création de quatre postes d'adjoints au Maire.**

### 03. ELECTION DES 4 ADJOINTS AU MAIRE - Délibération 23/2014

Madame le Maire rappelle que les Adjoint au Maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Aussi, si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Un appel à candidatures est effectué.

Il est constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire est déposée.

Madame le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote. Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

Madame le Maire proclame les résultats :

- \* Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- \* Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- \* Suffrages exprimés : 15
- \* Majorité requise : 8

La liste « 1 » menée par Monsieur Marc VIAL a obtenu 15 (quinze) voix.

La liste « 1 » menée par Monsieur Marc VIAL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée comme liste des Adjoints au Maire.

Ceux-ci prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée :

- ⇒ 1<sup>er</sup> Adjoint : Monsieur Marc VIAL
- ⇒ 2<sup>ème</sup> Adjoint : Madame Ghislaine GARNIER
- ⇒ 3<sup>ème</sup> Adjoint : Monsieur Jean-Marc CHANAVAT
- ⇒ 4<sup>ème</sup> Adjoint : Madame Joëlle TOINON

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité DE PROCLAMER Monsieur Marc VIAL, Madame Ghislaine GARNIER, Monsieur Jean-Marc CHANAVAT Madame Joëlle TOINON comme adjoints au Maire de CUZIEU.**

#### DATES A RETENIR

**Nettoyage de Printemps – Soirée du Don du Sang** : Samedi 5 Avril 2014 :

**Remise des récompenses Concours Fleurissement** : Dimanche 6 Avril à 11 Heures

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 Heures.

Le Maire,  
Armelle DESJOYAUX

